

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 565

présenté par

M. Cotel

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, après le mot :

« priorité, »,

insérer les mots :

« de prévenir l'utilisation des ressources, puis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre plus explicite et compréhensible la hiérarchie de l'utilisation des ressources dont la priorité est nécessairement une consommation plus sobre des ressources.